



médecin expert a rédigé un faux rapport d'expertise

Par **le mecano**, le **28/11/2020** à **01:09**

Bonjour,

à la demande de la CPAM,j'ai été contacté par un medecin qui m'a posé quelques questions sur

ma pathologie.

A la suite de cet entretien,celui ci a rédigé un rapport d'expertise médical en précisant que je m'etais rendu à son cabinet pour participer à cette expertise.

J'ai vivement contesté ce rapport,car c'est un faux.

Ce rapport me porte un grave préjudice médical.

Je souhaite poursuivre ce medecin pour avoir rédigé un faux document,et surtout porter plainte au pénal.

Je vous remercie pour votre aide.

Par **le mecano**, le **28/11/2020** à **01:20**

Par **P.M.**, le **28/11/2020** à **10:00**

Bonjour,

Pour déposer une telle plainte, je pense que vous devriez vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou d'une association d'aide contre les services publics et en particulier de la Sécurité Sociale...

Par **youris**, le **28/11/2020** à **10:37**

bonjour,

quelle qualification avez-vous pour prouver que ce rapport médical est un faux ?

salutations

Par **le mecano**, le **29/11/2020** à **20:10**

Bonsoir,

Effectivement, je ne suis pas un expert pour invalider ou non son diagnostic. En tant que simple sociétaire, comment peut-on apprécier le fait qu'un expert rédige un rapport en disant qu'il m'a vu à son cabinet et qu'il m'a consulté ? Car il m'a contacté téléphoniquement et je ne l'ai JAMAIS rencontré.

Dans son rapport il indique bien qu'il m'a ausculté.

D'où mon interrogation : comment puis-je poursuivre ce médecin ?

Par **P.M.**, le **29/11/2020** à **21:07**

Bonjour,

Il faudrait surtout vous faire aider, comme je vous l'ai indiqué par un avocat spécialiste ou une association adéquate...